



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
STAPS**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
Vu l'arrêté du 16 juillet 1984 relatif au DEUST  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances  
Et sur proposition de la directrice de l'UFRR ou de l'Institut

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante STAPS sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
PORTAIL LICENCE Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives <i>Font Romeu</i>	L1 (et L2 et L3)	PERNOT Diane GASTON Anne-Fleur*	PRCE MCF	<a href="mailto:diane.pernot@univ-perp.fr">diane.pernot@univ-perp.fr</a> <a href="mailto:anne-fleur.gaston@univ-perp.fr">anne-fleur.gaston@univ-perp.fr</a>	BARTZAK Frédéric DEMBOURG Lionel HANNEDOUCHE Jason LLORIA Jaume RAGE Johann QUINONES Johan SANCHEZ Anthony WESTHEAD Olivia	PRAG PRAG CDD ATER PRAG VAC MCF CDI
LICENCE Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives : Activités Physiques Adaptées et Santé <i>Font Romeu</i>	L2 (et L3)	GASTON Anne-Fleur FOURNIE Claire*	MCF MCF	<a href="mailto:anne-fleur.gaston@univ-perp.fr">anne-fleur.gaston@univ-perp.fr</a> <a href="mailto:claire.fournie@univ-perp.fr">claire.fournie@univ-perp.fr</a>	DEMBOURG Cécile DROLEZ Yoann RIERA Florence RINJEONNEAU Clément VARRAINE Elodie	PRAG PRAG MCF CDD MCF
	L3 (et L2)					
LICENCE Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives : Entraînement sportif <i>Font Romeu</i>	L2 (et L3)	GASTON Anne-Fleur DROLEZ Yoann*	MCF PRAG	<a href="mailto:anne-fleur.gaston@univ-perp.fr">anne-fleur.gaston@univ-perp.fr</a> <a href="mailto:yoann.drolez@univ-perp.fr">yoann.drolez@univ-perp.fr</a>	DEMBOURG Cécile FOURNIE Claire RIERA Florence RINJEONNEAU Clément VARRAINE Elodie	PRAG MCF MCF CDD MCF
	L3 (et L2)					
LICENCE Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives : Education et Motricité <i>Font Romeu</i>	L2 (et L3)	GASTON Anne-Fleur DEMBOURG Cécile*	MCF PRAG	<a href="mailto:anne-fleur.gaston@univ-perp.fr">anne-fleur.gaston@univ-perp.fr</a> <a href="mailto:cecile.dembourg@univ-perp.fr">cecile.dembourg@univ-perp.fr</a>	DROLEZ Yoann FOURNIE Claire RIERA Florence RINJEONNEAU Clément VARRAINE Elodie	PRAG MCF MCF CDD MCF
	L3 (et L2)					
LICENCE Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives : Management du Sport <i>Font Romeu</i>	L2 (et L3)	GASTON Anne-Fleur VARRAINE Elodie*	MCF MCF	<a href="mailto:anne-fleur.gaston@univ-perp.fr">anne-fleur.gaston@univ-perp.fr</a> <a href="mailto:varraine@univ-perp.fr">varraine@univ-perp.fr</a>	DEMBOURG Cécile DROLEZ Yoann FOURNIE Claire RIERA Florence RINJEONNEAU Clément	PRAG PRAG MCF MCF CDD
	L3 (et L2)					

Article 2 : La Directrice de la composante STAPS et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
STAPS**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
Vu l'arrêté du 16 juillet 1984 relatif au DEUST  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances  
Et sur proposition de la directrice de l'UFR ou de l'Institut

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante STAPS sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
<b>MASTER STAPS :</b> <b>Entraînement et optimisation</b> <b>de la performance sportive</b> <b>Parcours Altitude et</b> <b>performance</b> <i>Font Romeu</i>	M1	FRUCHART Eric CASSIGNOL Florence*	MCF	<a href="mailto:eric.fruchart@univ-perp.fr">eric.fruchart@univ-perp.fr</a> <a href="mailto:florence.cassignol@univ-perp.fr">florence.cassignol@univ-perp.fr</a>	DURAND Fabienne	PR
	M2		MCF		MERIC Henri RIERA Florence SANCHEZ Anthony WESTHEAD Olivia	MCF MCF MCF CDI

Article 2 : La Directrice de la composante STAPS et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 20 novembre 2024

Le Président

Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
STAPS**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
 Vu l'arrêté du 16 juillet 1984 relatif au DEUST  
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances  
 Et sur proposition de la directrice de l'UFR ou de l'Institut

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante STAPS sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER STAPS : Activité physique adaptée et santé Parcours Malade chronique, parcours de soins médiés par l'activité physique adaptée et outils innovants <i>Font Romeu</i>	M1	DURAND Fabienne FRUCHART Eric	PR MCF	<a href="mailto:fabienne.durand@univ-perp.fr">fabienne.durand@univ-perp.fr</a> <a href="mailto:eric.fruchart@univ-perp.fr">eric.fruchart@univ-perp.fr</a>	FOURNIE Claire GASTON Anne-Fleur MERIC Henri RIERA Florence	MCF MCF MCF MCF
	S1 et S2					
	M2					

Article 2 : La Directrice de la composante STAPS et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 20 novembre 2024

Le Président

**Yvan AUGUET**



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
STAPS**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
 Vu l'arrêté du 16 juillet 1984 relatif au DEUST  
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances  
 Et sur proposition de la directrice de l'UFR ou de l'Institut

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante STAPS sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
DEUST Métiers de la forme	1ère année	DELPECH PERRINE GASTON ANNE-FLEUR*	PRCE MCF	<a href="mailto:perrine.delpech@univ-perp.fr">perrine.delpech@univ-perp.fr</a> <a href="mailto:anne-fleur.gaston@univ-perp.fr">anne-fleur.gaston@univ-perp.fr</a>	MAGNOUAT GUILLAUME FAUGERE REMI	VAC VAC
	S1 et S2					

Article 2 : La Directrice de la composante STAPS et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 20 novembre 2024

Le Président

Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
STAPS**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
 Vu l'arrêté du 16 juillet 1984 relatif au DEUST  
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances  
 Et sur proposition de la directrice de l'UFR ou de l'Institut

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante STAPS sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
DEUST Pratique et gestion des APSL pour des publics séniors	1ère année	CLEMENCET NADINE DURAND FABIENNE*	PRAG PR	<a href="mailto:nadine.clemencet@univ-perp.fr">nadine.clemencet@univ-perp.fr</a> <a href="mailto:fabienne.durand@univ-perp.fr">fabienne.durand@univ-perp.fr</a>	CASSIGNOL FLORENCE THOMAS LESLIE	MCF CDD
	S2					

Article 2 : La Directrice de la composante STAPS et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Perpignan, le 20 novembre 2024

Le Président  
Yvan AUGUET